

001527



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permisso de circulaçào; Ověřeni o registraci; Registreringsattest;
Zulassungsberechtigung; Registrērmistumstums; Aðila kokaþopla;
Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība;
Registrācijas liudlums; Forgalmi engedély; Certificat ta' Registrazzjoni;
Kontaktenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificat de matricula;
Ověřeni o evidenci; Prometno dovojenje; Rekestrirontibusus;
Registreringsbeviset; Перестраховочный талон на автомобиль;
Certificat de înmatriculare.

2024AR30425

Communaute européenne

(A) Numéro d'immatriculation

(B) Date de la première immatriculation du véhicule

C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation

C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire.

(C4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété

D.1) Marque

D.2) Type variante (si disponibile), version (si disponibile)

D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

D.3) Dénomination commerciale

E) Numéro d'identification du véhicule

E.1 Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)

E.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre

Immatrikulation (en ka)

F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre

Immatrikulation (en ka)

6) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)

G.1) Poids à vide national

H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée

1) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat

J) Catégorie du véhicule (CE)

(X.1) DATES DE CONTROLES TECHNIQUES

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Signature

Date _____

Domicile

WON

En cas de cession d'un bien, le vendeur est tenu de remettre au nouvel acquiesseur un certificat de non opposition des créanciers inscrits.